

Projet de délibération du 17 mai 2022 de Mmes et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse».

(renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal, lors de la séance du 17 mai 2022)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les jeunes de 15 à 25 ans représentent 14% de la population de la Ville;
- que les nombreux défis auxquels ils sont normalement confrontés se sont complexifiés avec les nouveaux enjeux de société (nouvelles technologies, enjeux de genre sur l'espace public, questions liées au climat, racisme, homo- et transphobie, ...) et que cela doit pouvoir trouver une réponse adéquate de la part des services de la Ville;
- que ces défis se sont durcis durant la pandémie, avec la difficulté rencontrée par les jeunes de trouver des places d'apprentissage et la mise à mal de leurs processus de socialisation par la fermeture des locaux et des salles de sport;
- que malgré le fait que la Ville s'était dotée comme objectif de sa Politique sociale de proximité en faveur de la jeunesse de «mettre en place une prévention des risques de rupture (scolaire, familiale ou sociale) ainsi que des mécanismes d'exclusion et d'auto-exclusion, et d'offrir un accompagnement aux jeunes les plus vulnérables», le nombre de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) reste insuffisant;
- que, en comparaison avec d'autres communes genevoises, l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève est clairement sous-dotée (correspondant à un taux de couverture d'environ 5% par tranche de 100 jeunes de 15 à 25 ans, contrairement au taux de 10 à 15% de la plupart des autres communes du canton) et ne peut donc pas répondre à l'ensemble des enjeux jeunesse et doit même renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers;
- que le nombre insuffisant de TSHM a été reconnu par le Conseil administratif lui-même dans sa réponse du 1^{er} février 2022 à la motion M-1478,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

